

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2014

GÉOLOCALISATION - (N° 1717)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL27

présenté par
M. Pietrasanta, rapporteur

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 10, substituer aux mots :

« Si le »,

les mots :

« S'il s'agit d'un lieu privé autre que ceux visés au premier alinéa du présent article, cette opération ne peut intervenir que lorsque l'enquête ou l'instruction est relative à un crime ou un délit puni d'au moins cinq ans d'emprisonnement. Toutefois, si ce...(*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.